Informations de base

1997/2013(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Développement et application des nouvelles technologies de l'information au cours des dix prochaines années **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ENER Recherche, développement technologique et énergie	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	21/03/1996

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/02/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/1997	Vote en commission		Résumé
16/04/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0153/1997	
11/06/1997	Débat en plénière		
12/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2013(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/08569

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0153/1997 JO C 182 16.06.1997, p. 0002	16/04/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0336/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0105-0196	12/06/1997	Résumé

Développement et application des nouvelles technologies de l'information au cours des dix prochaines années

1997/2013(INI) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL) sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC), le Parlement européen demande que les Etats membres harmonisent mieux leurs politiques nationales en la matière dans le cadre du processus décisionnel communautaire. Il s'agit pour le Parlement de parvenir à un véritable marché unique des TIC, notamment sur le plan de la règlementation (normes, brevets, ...), afin que les produits et services des TIC soient compatibles et interopérables partout dans l'Union. Pour ce faire, il préconise une série de mesures dont : -la définition de normes communautaires pour la protection des données cryptées en matière de transactions financières et de vie privée, -l'étude des nouvelles perspectives de piraterie informatique ouvertes par le développement des TIC, -la développement d'une infrastructure de distribution largement accessible pour les applications et les services liés aux TIC, -la prise en compte du potentiel des divers segments des TIC (commerce électronique, enseignement, environnement, santé), -le développement d'une politique qui vise à stimuler la formation des réseaux, -le développement de projets prévoyant l'utilisation des TIC dans les régions défavorisées via les Fonds structurels, -la mise en oeuvre d'une politique communautaire des TIC adaptée non seulement aux grosses entreprises mais également aux PME, -le développement d'applications et services TIC visant à promouvoir le patrimoine culturel, artistiques, historique et linguistique européen. En ce qui concerne la proposition de la Commission européenne d'affecter 28% de l'enveloppe financière totale du Ve programme-cadre de R&D à la société de l'information, le Parlement signale qu'il se prononcera ultérieurement sur le bien-foné de cette proposition. En outre, il souhaiterait que, compte tenu du peu de lien systématique existant entre efforts de recherche et résultats économiques, les programmes de R&D communautaires fassent une meilleure analyse coût-efficacité afin de déboucher sur des programmes à meilleur potentiel pratique. L'Europe devrait également accorder plus d'atention à la technologie de la synthèse de la parole et aux technolgies linguistiques afin de transformer en avantage concurrentiel son plurilinguisme. Plus spécifiquement, le Parlement demande une consultation mondiale sur les bouleversements attendus en matière de datage (reconnaissance de l'an "2000" par les ordinateurs) et la recherche d'une solution en la matière. Par ailleurs, le Parlement invite les secteurs publics des Etats membres, que ce soit à l'échelon local, régional, national et européen, à plus et mieux recourir aux TIC, y compris dans l'enseignement et au sein même des administrations publiques et de leurs services, afin de favoriser leur utilisation. Enfin, estimant que les TIC doivent avant tout s'adresser aux citoyens (y compris les personnes plus âgées, pour lesquelles des efforts particuliers doivent être faits), le Parlement demande à la Commission européenne d'intensifier ses efforts en vue d'une sensibilisation adéquate des citoyens sur les avantages que représentent l'exploitation des TIC au quotidien.